

Extrait d'une seconde lettre de la section de Zurich

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1907)**

Heft 64

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-624158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tion du règlement, et dans ce cas il est inutile de faire voter la proposition dans les sections, l'assemblée générale étant compétente pour décider immédiatement et voter en dernier ressort.

En revanche nous appuions la modification proposée au paragraphe 49 ; nous pensons aussi que si une proposition amenant un changement aux statuts est présentée trois mois avant l'assemblée générale cela peut suffire pour que cette dernière puisse statuer en toute connaissance de cause.

Extrait d'une seconde lettre de la Section de Zurich.

En nommant M. Reymond, nous partons de l'idée qu'il n'est que juste d'accorder à la section de Paris un représentant dans la Commission fédérale des Beaux-Arts, vu la représentation toujours nombreuse de notre autre section étrangère de Munich. Nous désirerions en même temps offrir à M. Raymond une occasion de représenter ses excellentes propositions concernant la tâche de la Commission suisse des Beaux-Arts, propositions qui ont été généralement approuvées.

C'est avec de vifs regrets que la section de Zurich a pris connaissance de la déclaration faite par la Commission fédérale des Beaux-Arts qu'il n'y aurait pas d'exposition nationale suisse en 1907. Après avoir reçu, lors de la dernière assemblée des délégués, la communication que la Commission fédérale avait projeté pour l'année 1907 une exposition devant avoir lieu à la salle des Beaux-Arts de Bâle et après avoir par conséquent renoncé au projet d'une exposition pour 1907 faite par nous-mêmes, cette nouvelle décision nous paraît extraordinairement capricieuse. Elle décide la section de Zurich de revenir à son premier projet d'une exposition en 1907 organisée par elle-même. La section formule la demande auprès du comité central de vouloir bien se charger de l'envoi de circulaires en vue d'une votation des sections. Nous ne voulons pas perdre de temps. Si, contre toute attente, la nouvelle Commission des Beaux-Arts désirait tout de même organiser encore une exposition cette année, nous remettrions la nôtre à 1908. Nous nous réservons en tout cas ce droit.

Si la Confédération fait des achats de tableaux à l'exposition franco-genevoise, en prenant ses décisions à temps, ce fait pourrait aussi se produire à l'exposition des peintres et sculpteurs suisses.

Caveant consules !

La section de Zurich a également parlé de la question du concours d'affiches. La lettre du 7 courant vous ap-

prend un peu comment ces sortes de choses se passent à Zurich.

Le comité du tir fédéral de 1907 se décide à renoncer à un concours (et cela malgré les efforts et explications de notre part dont nous vous avons entretenus dans la lettre du 7 janvier).

La «Verkehrskommission Zürich» annonce un concours ; le jury a de beaux prix à sa disposition, mais quel jury ! Nous avons une peine inouïe à trouver *un seul peintre parmi dix membres du jury*.

Le comité d'organisation de l'exposition d'automobiles, bicyclettes, etc., à Zurich, mois de mai 1907, a ouvert un concours d'affiches. Comme l'annonce jointe à cette lettre le démontre, elle expose les œuvres reçues et, contre vingt centimes de prix d'entrée par personne, le peuple, c'est-à-dire les visiteurs, ont le droit de voter en faveur de la meilleure affiche !

* * *

EXPOSITION D'AFFICHES

ouverte du 8 au 10 janvier, depuis 10 heures du matin
à 4 h. 1/2 de l'après-midi
au bâtiment de l'Urania, à Zurich,
à laquelle est joint un vote par le public sur les plans
présentés au concours de

**l'Exposition d'Automobiles, de Bicyclettes
et de Bateaux à moteurs**

ayant lieu à Zurich au mois de mai 1907.

Prix d'entrée, avec coupon de vote, 20 cent.

Chaque visiteur a le droit de donner son vote en faveur des affiches exposées.

Le projet ayant la majorité de votes obtient le premier prix.

Le comité d'organisation.

* * *

Vu ces circonstances, ce serait le grand moment pour la Société des peintres de prendre courage et de protester contre cette réaction, mais cette protestation doit être l'expression de la Société toute entière et non pas d'une seule section. C'est ici que la solidarité doit se faire valoir ! En première ligne, une protestation par la presse nous semble de toute nécessité. Ce qui vaudrait le mieux ce serait un communiqué dans tous les journaux et émanant de notre comité central. Nous vous prions de vouloir nous faire connaître de suite vos dispositions à ce sujet.

Quoique nous ne puissions changer les décisions prises par une société, nous voulons que l'on sache pourtant que nous ne comptons pas accepter en silence le mépris de nos droits moraux. C'est urgent !